



Français du monde-adfe

Section de Rome et du Latium

Lettre d'Information n°23

mars 2017

Elections 2017

Deux élections nationales majeures sont prévues en France en 2017. Les Français seront appelés à voter à quatre reprises :

- pour les **élections présidentielles** les dimanche 23 avril et 7 mai 2017. Vous pourrez voter à l'urne ou par procuration.
- pour les **élections législatives**, organisées à l'étranger les dimanche 4 et 18 juin 2017. Vous pourrez voter à l'urne, par procuration, ou par correspondance. Le vote par internet est suspendu (voir plus bas).

Nous rappelons ci-dessous les **différentes modalités de vote** et proposons une aide pour établir une procuration en cas de besoin (voir plus bas **Comment trouver un mandataire ?**).

Retrouvez plus d'informations sur :

le site du consulat [Elections 2017 - Informations générales et modalités de vote](#)

le site service public [le vote d'un Français domicilié à l'étranger](#)

le site diplomatie gouv [droit de vote et élections à l'étranger](#)

Le vote à l'urne

Les Français inscrits sur la liste électorale consulaire de Rome pourront voter de 8h à 19h, en fonction de leur lieu de résidence (et éventuellement de leur nom de famille) dans l'un des huit bureaux de vote répartis sur la circonscription de Rome (voir sur le [site du consulat](#)) :

- **à Rome**, pour les électeurs du Latium et des Abruzzes, 3 bureaux au Lycée Chateaubriand et 1 bureau dans les locaux de la Section consulaire de l'ambassade de France, via Giulia
- **à Florence**, pour les électeurs de Toscane, 2 bureaux au consulat Piazza Ognissanti, 2
- **à Pérouse**, pour les électeurs de l'Ombrie, des Marches et de la République de Saint-Marin, 1 bureau au consulat Via Pievaiola, 11
- **à Cagliari**, pour les électeurs de Sardaigne, 1 bureau au consulat Via Giacomo Puccini, 4

Le vote par procuration

En cas d'absence, vous pouvez voter en donnant une procuration (**vous êtes le mandant**) à une personne inscrite sur la liste électorale consulaire de Rome (**votre mandataire**) qui votera pour vous dans votre bureau de vote.

Comment trouver un mandataire ?

Vous cherchez quelqu'un pour donner procuration ou, à l'inverse, vous êtes disponible pour voter pour quelqu'un, **nous pouvons vous mettre en rapport** grâce à ce [questionnaire](#).

Comment établir une procuration ? (vous êtes le mandant)

Pour faire valider votre procuration, vous devez vous rendre en personne au [consulat de Rome](#), ou auprès des consuls honoraires habilités à recevoir des procurations (Ancône, Florence, Saint-Marin, Cagliari), ou à l'occasion d'une [tourné consulaire](#). En France, vous pouvez vous rendre dans un commissariat, une gendarmerie ou un tribunal d'instance.

Demandez à votre mandataire ses nom, prénom, date et lieu de naissance, et son adresse. Attention, le mandataire ne recevra pas de papier de confirmation. Il se présentera simplement avec ses papiers d'identité le jour du

continuation et se présentera simplement avec ses papiers d'identité le jour du vote.

Vous pouvez toujours exercer votre droit de vote personnellement, même si vous avez donné procuration, à condition que votre mandataire n'ait pas déjà voté au moment où vous vous présentez à votre bureau de vote.

Que doit faire le mandataire ?

Le jour du vote, présentez-vous muni/e de vos papiers d'identité (français ou italien en cours de validité), et indiquez simplement que vous votez également pour une autre personne.

A l'étranger, un mandataire peut recevoir jusqu'à trois procurations.

Le vote par correspondance (législatives uniquement)

Si vous êtes inscrit sur la liste électorale consulaire et que vous souhaitez voter par correspondance pour les élections législatives, vous pouvez demander à recevoir le matériel de vote vous permettant de le faire, au premier tour et, le cas échéant, au second tour.

Votre demande, formulée auprès de l'ambassadeur ou du chef de poste consulaire, doit être reçue au plus tard le **31 mars 2017**.

Communiqué du 6 mars concernant le vote électronique (législatives uniquement)

Le vote électronique est suspendu pour 2017 pour des problèmes de sécurité du vote par ce moyen, dans un contexte de cyber terrorisme et de cyber attaque.

Les Français inscrits sur les listes électorales pourront exercer leur droits dans les mêmes conditions que lors de l'élection présidentielle. Les votes par procuration et par correspondance seront encouragés. L'inscription au vote par correspondance est prolongé jusqu'au 31 mars.

[Plus d'information](#)

Débat sur le thème de l'Europe

A l'occasion du 60ème anniversaire du traité de Rome et en vue des élections présidentielles et législatives, la section Français du monde de Rome prévoit un débat sur le thème de l'Europe jeudi 23 mars à 19h. Vous trouverez plus d'information dans les jours qui viennent sur notre site et notre page Facebook, ou en nous écrivant à fdmadferoma@gmail.com.

Concrétisez votre soutien à Fdm-adfe, rejoignez-nous et
[adhérez à](#)

Français du monde-adfe
Section de Rome et du Latium
fdmadferoma@gmail.com

Visitez notre site web
<http://www.francais-du-monde.org/site-section/rome/>
notre page Facebook
[Français du monde adfe Rome](#)

N'hésitez pas à diffuser largement cette lettre d'information

NB: en application du code électoral, vos élus ont accès à la liste électorale de leur circonscription, ainsi qu'aux adresses emails qui y sont portés pour les Français de l'étranger. Cet envoi a pour objectif d'informer les ressortissants français de Rome et ses environs. Il vous suffit de cliquer ci dessous pour que votre adresse email soit supprimée de notre fichier.
